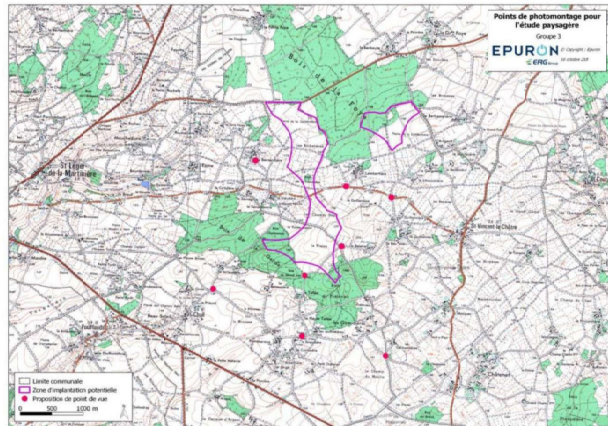


- la borne 174 – Thalle roncée
- la borne 164,
- le Carrefour vers l'Artigault
- le château d'eau,
- le carrefour du Pivier
- la Bernardière,
- la Lambertière,
- les Pierres Brunes et
- les Gerbaudières, point 162.

Tous ces « meilleurs » emplacements sont reportés sur la carte qui suit.



### Ecologie

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Sur la zone d'implantation du projet, il fait état de la présence de :

- chauves-souris et de chouettes chevêches,
- chevreuils et ce lièvres,
- outardes canepetières.

Le groupe mentionne une étude sur la outarde qui serait déjà bien avancée.

Le groupe souligne la circulation de vanneaux et de pluviers sur la zone prévue pour le projet. Il fait également état du transit des grands mammifères entre les bois situés aux extrémités de la zone du projet.

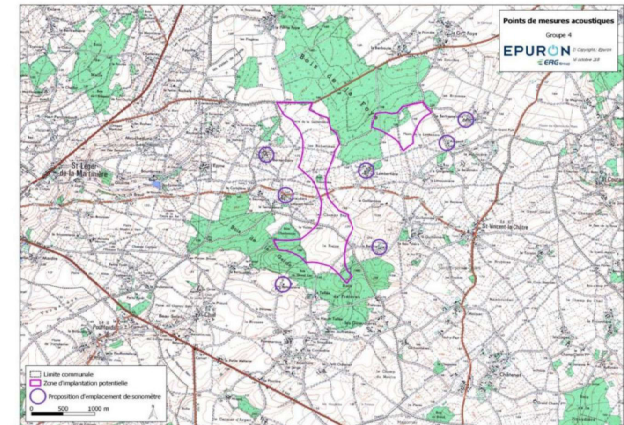
## Groupe 4

### Acoustique

Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour installer des sonomètres :

- endroits prioritaires :
  - la Lambertière,
  - la Bernardière,
  - la Braudière,
  - la Renaudière, et
  - la Balatrie.
- endroits secondaires :
  - l'Artigault, et
  - la Bertramière.

Le groupe explique qu'il a cherché à cibler les hameaux qui entourent la zone du projet. Tous ces « meilleurs » emplacements sont reportés sur la carte qui suit.



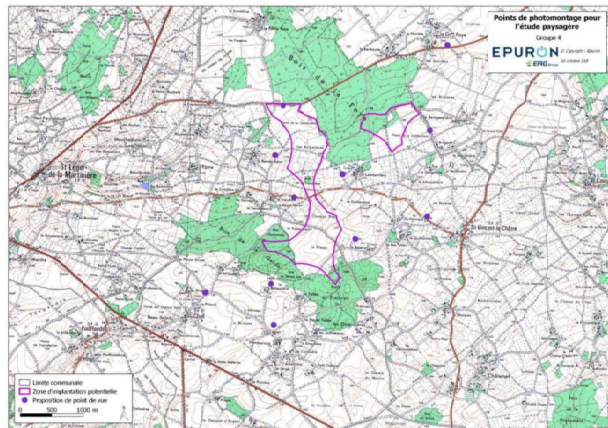
### Paysage

Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages :

- emplacements prioritaires :
  - sortie de la Braudière en direction de Saint Vincent la Châtre, RD 305,
  - point haut à la sortie de la Renaudière,
  - sortie ouest de la Lambertière, croisement avec le chemin rural,
  - est de la Bernardière, point haut sur le chemin rural, et
  - sortie ouest de la Balatrie, point le plus haut.

- emplacements secondaires :
  - sud de la Grande Foye, RD 14.
  - nord-ouest de l'Artigault, chemin rural,
  - sortie ouest de Saint Vincent la Châtre, RN 305,
  - nord ce Pommeroux, à la hauteur de la dernière ligne d'habitation,
  - sortie nord-est de Cnail, point 138, et
  - RD 14 au niveau du bois de la Foye, entre les points 167 et 168.  
Au nord de la zone d'implantation du projet.

Tous ces « meilleurs » emplacements sont reportés sur la carte qui suit.



## Ecologie

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Sur la zone d'implantation du projet, il fait état de la présence de buses vers la route de Saint Vincent. Il note également la présence de sangliers et rappelle que les sangliers passent facilement d'un bois à l'autre : Bois le Foye et Bois de la Garde.

## Questions posées à la suite de la restitution

### Paysage

*Les participants demandent s'il est possible de matérialiser les éoliennes par des ballons. Ils disent que cela les aiderait à mieux se rendre compte de la hauteur des machines et de leur impact dans le paysage.*

Il est possible de matérialiser la hauteur d'une éolienne avec des ballons. Le plus souvent, cette simulation se fait avec deux ballons, le premier donne la hauteur du milieu de la nacelle et le second indique la hauteur totale de la machine en bout de pale.

L'utilisation des ballons permet de visualiser très rapidement si le parc éolien sera visible ou pas à partir d'un point donné du territoire.

Force est néanmoins de constater que la perception du futur parc éolien reste difficile, les ballons donnent des repères visuels de hauteur de la machine et ne simulant pas une éolienne dans sa globalité.

Les ballons sont essentiellement utilisés dans des cas spécifiques comme les châteaux classés ou les cathédrales.

### Foncier

*Les participants demandent :*

- si le porteur de projet a suffisamment d'accords signés pour développer le projet,
- quelle est la durée des baux signés avec les propriétaires terriens.

Le porteur de projet est aujourd'hui en possession de suffisamment d'accords signés par des propriétaires et des exploitants agricoles pour lancer la phase étude du projet et pour, ensuite, assurer en cas d'autorisation du parc éolien par le préfet, la réalisation du projet.

Le bail emphytéotique engage le propriétaire et l'exploitant agricole sur une durée de 33 ans.

### Ecologie

*Les participants demandent si les bio-corridors seront préservés par le projet.*

L'étude des bio-corridors est une partie intégrante de l'étude écologique, au même titre que celle relative aux oiseaux et aux chauves-souris. Le parc éolien ne doit pas avoir un effet de « barrière » pour les espèces qui empruntent ces axes de circulations. Les bio-corridors font ainsi l'objet d'une attention toute particulière et sont dans la majorité des cas préservés.